Rapport d'activité

des services de l'Etat en Meuse

année 2016

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MEUSE

Avant-propos

La loi prévoit que, chaque année, l'État transmette au Conseil départemental un rapport d'activité des services de l'État dans le département.

Au-delà de cette obligation légale, je conçois ce document comme un acte de transparence, d'explication de l'action de l'État. En effet, nos concitoyens ont des attentes de clarté, de simplicité et d'efficacité.

Le souci de lisibilité des actions conduites par les services déconcentrés de l'État en Meuse en 2016 est donc au coeur de ce rapport. Il ne prétend pas à l'exhaustivité. Il appellera peut-être des demandes de précisions que vous pourrez formuler en vous adressant à : pref-communication@meuse.gouv.fr.

La présentation et le contenu de ce rapport ont été voulus les plus homogènes possibles afin de marquer l'unité de l'État, malgré la multiplicité de vos interlocuteurs, et l'approche globale des dossiers qui guide le management interministériel de ses services déconcentrés.

Je tiens à féliciter tous les fonctionnaires qui ont contribué à ce travail collégial.

A tous les interlocuteurs et partenaires de l'État dans le département, je souhaite une lecture aisée et utile de ce document.

Muriel Nguyen

Préfète de la Meuse

30 juin 2017

Sommaire

I. L'administration au service de la protection des citoyens

A) La sûreté

1) La prise en compte de la menace terroriste....1
2) La mobilisation contre la délinquance....2
3) La protection des populations....5

B) La cohésion sociale et républicaine

1) L'asile et l'immigration....6
2) L'éducation à la citoyenneté et le devoir de mémoire....7
3) L'accompagnement des jeunes en milieu collectif....8
4) L'accessibilité, l'insertion et l'aide aux personnes....8

II. L'administration au service du développement du territoire

A) L'attractivité

1) Le soutien aux entreprises et à l'emploi....10
2) L'appui à l'agriculture....14
3) L'aide à l'investissement public local....15
4) L'enjeu de l'insertion territoriale du projet Cigéo....16
5) Le bilan du contrat de développement économique de Commercy....17
6) Le développement du tourisme mémoriel....18

B) Le respect et la valorisation du territoire

1) Un territoire équilibré....19
2) Un environnement respecté....20
3) Un urbanisme maîtrisé....21
4) Un patrimoine à préserver....22
5) Un habitat à rénover....23
6) *Et pour finir*... la nouvelle carte de l'intercommunalité....24

I. L'administration au service de la protection des citoyens

A. La sûreté

1. La prise en compte de la menace terroriste

La menace terroriste est partout présente sur le territoire national. La Meuse n'en est pas à l'abri. Les services de l'Etat s'adaptent pour prendre en compte ce risque.

• L'application du régime de l'état d'urgence

Des prérogatives supplémentaires sont données aux préfets depuis les attentats du 15 novembre 2015:

- faire procéder, en cas de doute sérieux, à des perquisitions administratives de domicile. Depuis l'entrée en vigueur de l'état d'urgence, 12 ont été conduites en Meuse.
- faire procéder à des contrôles (identités, véhicules, sacs...) sur réquisition administrative. Cette possibilité a été utilisée 6 fois dans le département.

• La prévention du risque de radicalisation

La cellule de prévention de la radicalisation et de suivi des familles s'est réunie à trois reprises en 2016 afin d'accompagner les personnes présentant un risque de basculement dans la radicalisation ainsi que leurs familles. Une action d'information-formation a été organisée pour professionnaliser la réponse des agents des services de l'Etat, des collectivités et des associations. 8 demi-journées ont ainsi été consacrées aux indicateurs de basculement et aux dispositifs mobilisables pour prendre en compte ces phénomènes d'un type nouveau.

• La lutte contre le terrorisme

La contribution des forces de l'ordre s'est concrétisée au quotidien par :

- le contrôle des flux, notamment sur les grands axes de circulation, pour détecter les comportements suspects et/ou les personnes recherchées
- le contrôle aux frontières qui a donné lieu à la création d'un groupe spécifique au sein de la gendarmerie travaillant en lien avec le détachement Sentinelle présent régulièrement à la frontière.
- la sécurisation des manifestations et des sites sensibles (lieux de culte, établissements scolaires, festivités locales…) par des patrouilles dynamiques appuyées, le cas échéant, par des équipes Sentinelle.
- l'établissement de diagnostics de sécurité par les référents-sûreté police et gendarmerie, afin de proposer des pistes concrètes d'amélioration de la sécurité des bâtiments. Ainsi, l'ensemble des établissements scolaires du département a fait l'objet d'une visite de site et d'un diagnostic partagé visant à aider les collectivités gestionnaires à concevoir et effectuer des travaux de sécurisation.

• La préparation des acteurs

Deux exercices de simulation de la gestion d'un attentat terroriste dans un établissement scolaire ont été organisés. Ils ont permis aux intervenants de confronter leur doctrine d'emploi et d'acquérir des réflexes de travail en commun.

• La sécurisation des grands événements

L'ensemble des collectivités du département a été sensibilisé par les services de l'Etat à ces nouvelles exigences. Des recommandations pratiques ont été transmises. Des réunions de préparation interservices (secours, santé, sécurité...) ont été systématiquement organisées pour définir, en lien étroit avec les élus concernés, des dispositifs renforcés et adaptés au contexte local. Il en a été ainsi tout particulièrement pour le festival Renaissances, le feu d'artifice du lac de Madine, le meeting aérien du centenaire, la Foire Nationale de Verdun, la Foire d'Automne de Bar-le-Duc, les festivités de la Saint Nicolas à Verdun, Bar-le-Duc et Commercy...

Zoom sur la sécurisation des commémorations du centenaire :

Rappel des quatre temps forts du centenaire :

21 février 2016 : déclenchement de la bataille de Verdun
29 mai 2016 : visite officielle du Président de la République et de la Chancelière d'Allemagne
13 septembre 2016 : remise de la Légion d'Honneur à la Ville de Verdun par le Premier Ministre
24 octobre 2016 : commémoration de la reprise du Fort de Douaumont

Pour assurer la sécurisation des axes routiers, de l'ensemble des sites concernés, des personnalités et des invités, plus de 700 gendarmes et 800 policiers ont été mobilisés. La coordination du dispositif a nécessité la mise en place sur le site de Douaumont d'un poste de commandement des services et l'activitation d'un centre opérationnel départemental en préfecture. De nombreuses réunions de préparation pilotées par l'Etat et en partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux avaient été organisées préalablement. Les manifestations se sont déroulées sans incident.

2) La mobilisation contre la délinquance

Une stratégie partagée de prévention et de lutte contre la délinquance a mobilisé les forces de sécurité intérieure autour de quatre priorités :

- les trafics et la consommation de stupéfiants ;
- les atteintes aux biens et notamment les cambriolages ;
- les violences intrafamiliales et les violences faites aux femmes ;
- l'insécurité routière

• Les trafics et la consommation de stupéfiants

La Meuse compte parmi les départements les plus touchés par cette problématique. La consommation d'héroïne, chez les jeunes en particulier, est un fléau.

Les services de police et de gendarmerie ont accru en 2016 leur action de répression et de prévention des conduites addictives. Les faits constatés d'infraction à la législation sur les stupéfiants ont augmenté de près de 20 %. Les contrôles routiers ont permis d'intercepter plus de 300 personnes conduisant sous l'emprise de produits stupéfiants. Des contrôles de flux, coordonnés chaque fois que possible entre tous les services de l'Etat concernés, ont été déployés. Les services spécialisés au niveau régional (Section de recherche / SRPJ) ont prêté leur appui aux forces de sécurité départementales.

Parallèlement, des actions de prévention ont été menées dans les établissements scolaires avec le concours des Formateurs Anti-Drogues de la police et de la gendarmerie nationale. En termes de gouvernance, un groupe d'action «prévention des addictions» a été installé pour renforcer les partenariats développés dans le cadre, plus large, du conseil départemental de prévention de la délinquance.

• Les atteintes aux biens et notamment les cambriolages

Les faits d'atteintes aux biens constatés ont baissé en 2016 (-5,55 %). Les cambriolages, en particulier, ont diminué de 10,71 % sur l'ensemble du département. La Meuse fait ainsi partie, dans cette catégorie, des 25 départements les moins touchés du territoire (19,15 AAB/an/1000 habitants en Meuse contre 33,79 AAB/an/1000 habitants au niveau national). Le taux d'élucidation enregistré pour ces infractions, traduction de l'activité des services, est également supérieur à la moyenne nationale.

La présence accrue des forces de l'ordre sur la voie publique s'est adaptée aux créneaux de commission des faits et a évolué géographiquement grâce à l'analyse quotidienne de la criminalité. Des opérations conjointes ont été menées et les échanges d'information renforcés. Le recours à la police technique et scientifique est désormais systématique en cas de survenance d'un cambriolage. Enfin, les dispositifs de communication et de prévention («opérations tranquilité vacances», dispositifs de participation citoyenne, SMS Agri / SMS Cambri...) ont contribué à appréhender davantage d'auteurs de faits multiples.

• Les atteintes volontaires à l'intégrité physique et notamment les violences intrafamiliales

Les faits d'atteintes volontaires à l'intégrité physique sont à un niveau stable par rapport à 2015 (-1,38 %). Le département de la Meuse se situe ainsi dans les 50 départements français les moins impactés par ce type de délinquance (5,91 AVIP/an/1000 habitants dans la Meuse contre 8,53 AVIP/an/1000 habitants au niveau national).

Cependant, les violences intrafamiliales restent un sujet de préoccupation majeur. L'expertise des policiers et des gendarmes s'est accrue (formations, développement des brigades spécialisées et/ou référents dédiés) pour encourager les victimes à déposer plainte. L'expérimentation d'un poste d'intervenant social en commissariat et en gendarmerie a révélé le besoin de prise en charge de près de 400 personnes. La moitié d'entre elles présentait une problématique liée à la famille.

L'aide aux femmes victimes de violences s'est également traduite par la mise en oeuvre du dispositif «téléphone grave danger» et l'accueil de jour pour les femmes victimes de viol, en lien étroit avec le Centre d'Information des droits des Femmes et la Famille (CIDFF), le Centre Social d'Argonne (CSA) et l'Association Meusienne d'Information et d'Entraide).

• La délinquance routière

Les principales causes d'accidents mortels sur le département sont clairement identifiées et ciblées par les contrôles routiers :

- excès de vitesse
- conduite sous l'empire d'un état alcoolique ou de produits stupéfiants
- utilisateurs de distracteurs de conduite
- non-port de la ceinture de sécurité

Les périodes à risque («ponts», départs en vacances...) ont également fait l'objet d'une vigilance particulière.

- 12 morts et 77 blessés sont à déplorer sur les routes en 2016
- Plus de 14 000 contrôles ont été effectués dans le département l'an passé

En parallèle, des actions de prévention ont été initiées à destination de publics cibles (port de la ceinture de sécurité pour les seniors, sensibilisation dans les établissements scolaires...)

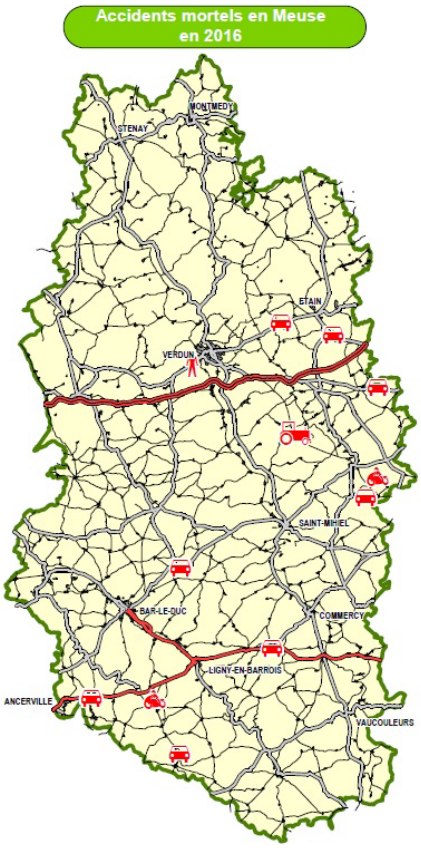

3) La protection des populations

• La sécurité civile

Les systèmes d'information et d'alerte des populations ont été renforcés. 15 alertes téléphoniques ont été lancées au cours de l'année 2016 pour informer les maires des risques météorologiques (orage, neige, vent, canicule).

Le Centre Opérationnel Départemental (COD) a été activé l'équivalent de 10 jours sur une année : événements météorologiques (neige, inondations...), sanitaires (plan «nombreuses victimes»..), routier (accident RN4), protocolaires (venue de hautes personnalités dans le cadre de manifestations publiques...)

Un risque particulièrement prégnant en Meuse s'est confirmé avec la présence encore massive d'engins de guerre dans le sous-sol : 340 demandes de déminage ont été ainsi transmises aux services compétents situés à Metz, engendrant le traitement de près de 25 tonnes de munitions.

Par ailleurs, plusieurs exercices ont contribué à la professionnalisation des acteurs : deux exercices sûreté en établissement scolaire, trois exercices dédiés aux risques technologiques dont un dans un établissement Seveso seuil haut, un exercice de repli des 2000 jeunes participant aux commémorations à Verdun.

Enfin, en termes de planification, le plan d'un établissement Seveso seuil haut militaire a été prescrit et le plan d'un site Seveso civil a été testé.

• Les risques sanitaires

La réalisation des programmes de contrôles relevant des directives et règlements propres au secteur sanitaire ou à la politique agricole commune garantit la crédibilité du système sanitaire français sous peine de sanctions financières et économiques.

> Contrôle des lieux de restauration et de productions alimentaires : 43 restaurants commerciaux, 12 boucheries artisanales, 30 cuisines collectives, 19 boulangeries-pâtisseries, 52 Grandes et Moyennes Surfaces, 12 cuisines scolaires, médico-sociales ou sensibles (maisons de retraite/hôpitaux)
> contrôle des conditions sanitaires de 5 établissements éliminant et valorisant les sous-produits animaux
> contrôle officiel de 12 élevages de volailles, pisciculture ou ruchers
> Inspection de l'hygiène et des règles de bientraitance animale dans les 3 abattoirs de volailles du département.
> 92 prélèvements sur des animaux vivants ou dans l'alimentation animale pour la recherche de résidus de médicaments, de substances interdites ou de contaminants de l'environnement.
> 28 contrôles des conditions de vie des animaux de compagnie, dans les élevages, les refuges,les fourrières ou les établissements de vente.
> 37 inspections dans le cadre de la conditionnalité des aides de la PAC

B) La cohésion sociale et républicaine

1) L'asile et l'immigration

L'Europe a connu une crise migratoire sans précédent en 2016. Partout en France, la demande d'asile s'est accrue. En application des orientations du Gouvernement, l'Etat en Meuse a créé 143 places en centres d'accueil et d'orientation pour accueillir des migrants le temps de l'examen de leur demande d'asile. Près de dix communes du département ont apporté leur concours à cette priorité nationale. Le logement diffus a été privilégié. Le travail associatif a favorisé un accompagnement global de qualité.

Dans ce contexte, des situations problématiques de mineurs isolés ont émergé. Elles ont conduit à impulser un travail partenarial avec le Conseil départemental de la Meuse. Un protocole des mineurs non-accompagnés est en cours de finalisation. Il devrait être signé d'ici la fin de l'année 2017.

En matière de droit au séjour, la loi relative au droit des étrangers en France du 7 mars 2016 a instauré la carte de séjour pluriannuelle. La nouvelle architecture des titres de séjour se décline dorénavant comme suit :

• la carte de séjour temporaire d'un an
• la carte pluriannuelle délivrable au bout d'un an de présence
• la carte de résident d'une durée de 10 ans qui sanctionne l'installation en France et par conséquent l'intégration

En termes d'organisation, deux améliorations sont à signaler :

• la centralisation du dépôt des demandes de titres de séjour en préfecture qui s'inscrit dans le cadre de la biométrisation
• l'ouverture du dispositif des prises de rendez-vous en ligne pour le dépôt des demandes et de renouvellement de titres de séjour

Quelques chiffres :

> 575 personnes reçues en rendez-vous pour dépôt de dossiers
> 508 titres de séjour délivrés
> 2 260 usagers au guichet
> 81 éloignements réalisés
> 45 contentieux traités devant le juge administratif
> 2 cérémonies de naturalisation
> 81 demandeurs d'asile en Meuse (68 adultes et 13 enfants)

2) L'éducation à la citoyenneté et le devoir de mémoire

• Le « parcours citoyen » de l'élève

Depuis septembre 2016, la mise en place du « parcours citoyen » de l'élève, de l'école au lycée, vient renforcer la transmission des valeurs et principes de la République. Il favorise l'acquisition d'une culture civique et d'un esprit critique.

Un outil de suivi, nommé FOLIOS, est régulièrement renseigné par l'élève pour garder trace des projets et actions dans lesquels il s'est engagé. Il permet de valoriser le parcours accompli.

En Meuse, 31 128 élèves des premier et second degrés (dont les élèves du secteur privé) sont concernés par ce dispositif.

• Le devoir de mémoire

L'information et la sensibilisation au devoir de mémoire à destination des jeunes vient en appui au devoir de connaissance et se fait au travers de projets mémoriels à caractère pédagogique (promotion d'expositions et prêt gratuit des expositions à des écoles, services de l'État, mairies, organisation de concours pour les écoles primaires, les collèges et les lycées....)

L'Etat est également en charge des nécropoles nationales et a contribué à la mise en valeur du Haut-Lieu de mémoire Douaumont dont la fréquentation est estimée à plus de 500 000 visiteurs en 2016.

L'exemple d'un projet scolaire

Deux classes de CE2 ont travaillé sur l'histoire du soldat BERNARD dont le corps a été retrouvé en 2014 non loin de Saint-Mihiel. Le travail s'est déroulé au sein de plusieurs ateliers préparatoires autour de la mémoire de la Grande Guerre, des découvertes de soldats de la Grande Guerre aujourd'hui ainsi que des cérémonies patriotiques. La cérémonie d'hommage s'est déroulée en avril 2016 en présence de représentants de la commune d'origine du soldat en Savoie, du maire de Saint-Mihiel, d'autorités civiles et militaires, d'associations patriotiques. Les enfants y ont tous contribué avec les éléments qu'ils avaient préparés en classe.

« Le protocole d'une cérémonie patriotique expliqué aux enfants (et à leurs enseignants)»

En cette période de commémorations du Centenaire, les élèves sont souvent sollicités pour participer à des cérémonies patriotiques. Un support pédagogique a donc été conçu pour expliquer aux enfants le déroulé d'une cérémonie patriotique et les symboles de la République. Ce projet a obtenu le label « 2016 année de la Marseillaise ». Le support est téléchargeable sur internet.

- Et pour mémoire... les résultats aux examens des élèves meusiens

Pour la session 2016, le taux de réussite des élèves meusiens est le suivant :
- Diplôme National du Brevet : 88,7% (87,3 pour l'Académie et le National)
- Baccalauréat Général : 95,4% (91,7 au niveau de l'Académie et 91,4 au National)
- Baccalauréat technologique : 93,1% (92,4 pour l'Académie et 90,8 au National)
- Baccalauréat professionnel : 81% (82,7 pour l'Académie, 82 au National)

3) L'accompagnement des jeunes en milieu collectif

La réforme des rythmes scolaires a fait l'objet d'un suivi concerté :

- 49 Projets Educatifs Territoriaux (PEDT) ont été signés
- 8 réunions du groupe d'accompagnement départemental (GAD) ont permis d'étudier les PEDT avec la CAF et l'Education Nationale.

Les conditions d'accueil collectif de mineurs ont fait l'objet d'une attention particulière :
- Nombre de déclarations : 404 (contre 165 en 2015).
- Nombre de contrôles : 73 visites en 2015-2016 dont 33 périscolaires et 40 extrascolaires (contre 63 en 2014-2015).

Le Centre National pour le Développement du Sport a amplifié en Meuse sa politique d'accès au sport pour tous tant dans les territoires carencés qu'au sein des populations les plus éloignées du sport (personnes en situation de handicap, publics socialement défavorisés,...).

Des réunions de concertation et de suivi des programmes d'investissement en équipements sportifs se sont tenues avec les deux communautés d'agglomération meusiennes (Bar Le Duc et Verdun) ainsi qu'avec la Communauté de Communes du Pays de Commercy.

Enfin, le service civique s'est ancré en Meuse : 72 organismes ont accueilli des volontaires dont 48 associations, 7 collectivités locales, 7 établissements publics, 10 administrations ou services publics.

4) L'accessibilité, l'insertion et l'aide aux personnes

- Le logement

Deux réunions de la commission départementale de conciliation des baux d'habitation se sont tenues pour examiner six dossiers et permis d'aboutir à quatre conciliations.

La commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX) s'est réunie à douze reprises pour étudier au total 160 dossiers. Un travail de rédaction d'une charte de prévention des expulsions locatives a été entrepris avec le Conseil Départemental pour fixer un cadre général de traitement de ces situations sensibles et contribuer à réduire le nombre d'expulsions.

Enfin, la démarche d'élaboration d'un schéma de domiciliation des personnes sans domicile stable a débuté en Meuse avec une première phase de diagnostic. La domiciliation est un droit instauré par la loi du 5 mars 2007 instituant le Droit Au Logement Opposable (DALO). Un questionnaire a ainsi été envoyé à l'ensemble des partenaires effectuant des domiciliations et l'analyse de cet état des lieux a permis d'appréhender les besoins sur le territoire meusien.

- L'insertion

Les établissements sociaux meusiens (Centres d'Hébergement et de Réadaptation Sociale, Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile, Foyer de Jeunes Travailleurs) se sont inscrits dans une démarche d'évaluation. Leur autorisation a été renouvelée. Une convention simplifiée a été signée pour optimiser la gestion de la politique d'hébergement des personnes vulnérables et d'accès au logement des publics sans domicile ou mal logés.

Par ailleurs, les services se sont mobilisés pour animer les deux contrats de ville à Bar-le-Duc et à Verdun sur les thématiques de la cohésion sociale, de la jeunesse, de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations sur trois «Quartiers Prioritaires de la Ville» (QPV).

- L'accessibilité

86 bâtiments du patrimoine immobilier de l'Etat en Meuse sont concernés par cet impératif.

La Sous-Commission Départementale de Sécurité et d'Accessibilité s'est réunie 11 fois et a rédigé 618 avis.

Après deux années de concertation, les deux schémas départementaux d'accessibilité dans les transports présentés par la Région Grand Est (volet ferroviaires) et par le Département (transports de voyageurs) sont désormais validés.

Les services se sont organisés pour mieux conseiller les architectes, les maîtres d'ouvrage, les particuliers et les élus dans leur projet.

II. L'administration au service du développement du territoire

A) L'attractivité

1) Le soutien aux entreprises et à l'emploi

- La connaissance et l'anticipation des difficultés économiques

Deux outils de connaissance fine du tissu économique :

• Le Réseau des Développeurs Economiques (RDE) : réunissant les techniciens des acteurs publics en charge du développement économique et de l'emploi, il a pour mission de répondre aux questions et besoins des entreprises (recrutement, aide à l'investissement, transmission/reprise, projet de développement à l'export, recherche de locaux...).

• Le Comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI) exerce une mission d'accueil, d'orientation, de détection et d'intermédiation en faveur des entreprises en difficulté :

- Réalisation d'un diagnostic pour identifier la nature et l'ampleur des difficultés ;
- Analyse de la situation dans le respect de la confidentialité ;
- Réorientation vers une structure mieux adaptée ;
- Articulation avec les dispositifs de soutien de la CCSF ;
- Rôle de médiation pour dégager une solution de redressement collective et pérenne ;
- Possibilité de mobiliser des outils avec des perspectives de redressement (audits et prêts)

Des prestations d'appui à l'anticipation et à l'accompagnement des mutations économiques et de leur impact sur l'emploi :

L'Etat vient en appui des entreprises pour anticiper les mutations sociales, économiques et technologiques. Les prestations sont ciblées sur l'anticipation des besoins en emplois et en compétences, le développement des compétences des actifs et le renforcement de la fonction ressources humaines au sein des TPE/PME.

En 2016, huit entreprises meusiennes ont bénéficié de prestations d'étude-diagnostic collectif des problématiques d'employabilité et de transfert des compétences ainsi que d'aide personnalisée à la transition professionnelle (APTP) des salariés par cartographie de compétences individuelles et préreclassement :

> deux entreprises ont bénéficié chacune d'un diagnostic des problématiques d'employabilité et de transfert des compétences qui a donné lieu à la mise en œuvre d'actions collectives de validation des acquis de l'expérience (VAE), en lien avec les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA), au profit des salariés.

> près de cent salariés issus de cinq entreprises ont bénéficié de l'aide personnalisée à la transition professionnelle en amont de leur licenciement. Cette prestation permet aux salariés de préparer leur reconversion. Elle donne lieu à la délivrance d'un livret de transition professionnelle regroupant les compétences du salarié, son projet et son plan d'actions.

> une action collective à destination des fonderies meusiennes a également été enclenchée pour répondre aux difficultés récurrentes de recrutement de ces entreprises, sécuriser le parcours des salariés, lever les stéréotypes sur ce secteur et faciliter la mobilité professionnelle des demandeurs d'emploi meusiens vers ces activités.

Des réponses opérationnelles aux attentes des entreprises :

> la prime embauche PME : 2 140 entreprises meusiennes en ont bénéficié en 2016

> l'octroi d'autorisations d'activité partielle, outil de prévention des licenciements économiques qui permet de maintenir les salariés dans l'emploi afin de conserver des compétences, voire de les renforcer lorsque leur entreprise fait face à des difficultés économiques conjoncturelles : 81 autorisations d'activité partielle ont été octroyées en 2016.

> la commission des chefs des services financiers, guichet unique auprès duquel l'entreprise peut solliciter des délais de paiement pour ses dettes fiscales et une grande partie de ses dettes sociales, en toute confidentialité

> la Cellule d'Appui à la Sécurisation Professionnelle (CASP), activée dans le cadre d'un plan de licenciement collectif à fort impact territorial et comprenant :

- une information collective sur les conséquences du licenciement, les dispositifs d'accompagnement, les droits du salarié licencié, les démarches à mettre en oeuvre
- des entretiens individuels permettant à chacun de construire et/ou confirmer un projet de reconversion
- des ateliers collectifs
- une cellule d'écoute

L'accompagnement des demandeurs d'emploi et l'insertion professionnelle :

> Le Plan 500 000 formations supplémentaires pour les demandeurs d'emploi

Dans le cadre de la convention tripartite entre le Conseil Régional Grand Est, les partenaires sociaux et l'Etat signée le 18 mars 2016, 2 655 entrées en formation ont été réalisées en Meuse dont :

- 41,5% au profit de demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés et/ou demandeurs d'emploi de longue durée

- 8,7% au profit de demandeurs d'emploi porteurs de handicap

A l'issue de ces formations, 30,9% des stagiaires ont repris un emploi durable (CDD d'au moins 6 mois ou CDI) et 57,9% ont repris un emploi d'au moins 1 mois.

> L'insertion par l'activité économique (IAE)

La Meuse compte 27 structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) : 22 chantiers d'insertions, 2 entreprises d'insertion, 1 entreprise de travail temporaire d'insertion et deux associations intermédiaires.

1562 salariés en insertion ont travaillé dans le secteur en 2016. Ce dernier emploie 153 salariés permanent chargés de l'encadrement technique et de l'accompagnement socio-professionnel des salariés en insertion. Le financement public du secteur représente près de 10 millions d'euros en 2016. L'Etat en est le principal financeur avec près de 8 millions d'euros, aux côtés du Département avec près de 2 millions d'euros.

Fort de ce partenariat, le Conseil Départemental d'Insertion par l'Activité Economique a validé la mise en oeuvre d'une démarche partenariale de diagnostic des SIAE, portée par l'Etat, Pôle Emploi et le Département. Quatre thématiques d'études ont été choisies : la gouvernance de l'IAE en Meuse, l'accompagnement socioprofessionnel, l'encadrement technique, le fonctionnement des structures. L'objectif de cette démarche est de repérer les freins que peuvent rencontrer les SIAE dans la mise en oeuvre de l'accompagnement des salariés en insertion et de construire à partir des résultats du diagnostic des réponses opérationnelles aux problématiques qui seront identifiées.

Ce diagnostic s'inscrit dans la déclinaison régionale de l'accord-cadre entre l'Etat, Pôle Emploi, les réseaux IAE et les travaux préparatoires au prochain Programme Départemental d'Insertion 2017-2021.

L'expérimentation du dispositif de la Garantie Jeune :

Portée par les services de l'Etat, les missions locales et les employeurs, la Garantie Jeune permet aux jeunes de 16 à 25 ans en grande difficulté de s'intégrer socialement et professionnellement grâce à un accompagnement personnalisé, 560 heures de mises en situation professionnelle et le versement d'une allocation. La Meuse a rejoint l'expérimentation de la Garantie Jeunes en septembre 2016. 74 jeunes meusiens ont bénéficié du dispositif.

• L'égalité Hommes-Femmes

Une approche plus intégrée des questions de mixité hommes-femmes a prévalu à travers notamment la promotion de la qualité de l'emploi des femmes et leur insertion professionnelle : renouvellement de la convention départementale pour l'emploi des femmes, valorisation de la mixité des métiers, diagnostic sur l'entreprenariat des femmes en Meuse et utilisation du Fonds de Garantie pour l'Initiative des Femmes (FGIF)

• Les emplois aidés

Trois dispositifs ont été activés en priorité en 2016 :

- Le contrat d'accompagnement dans l'emploi - secteur non marchand (CAE)
- Le contrat initiative emploi - secteur marchand (CIE)
- L'emploi d'avenir - contrat réservé aux jeunes de 18 à 25 ans (EAV)

Réalisation quantitative en 2016

806 CAE ont été signés, soit un taux de réalisation de 112,4%
132 CIE ont été signés, soit un taux de réalisation de 98,5%
223 EAV ont été signés, soit un taux de réalisation de 109,9%

• Les emplois d'avenir

En 2016, 223 emplois d'avenir ont été prescrits dans le département de la Meuse, soit un taux de réalisation de 109,9%.

- la part des CDI est de 21,6% (15,9% dans le Grand Est)
- la part des CCD de 3 ans est de 27,5% (18,8% dans le Grand Est)
- le taux de sorties positives du dispositif (emploi / formation) est de 66,4%, largement supérieur à la moyenne régionale de 52,7%.

La plateforme « *Préparation à la sortie du dispositif d'Emploi Avenir* » en appui aux missions locales permet d'anticiper et de préparer, avec les jeunes, leur sortie du dispositif. La mise en œuvre de cette démarche a été confiée à AFPA Transitions.

3 phases d'accompagnement sont proposées (en entretiens individuels et/ou collectifs):

- Identification et formalisation des compétences acquises et en cours d'acquisition
- Préparation à la future mobilité professionnelle
- Définition et consolidation d'un ou des plans d'actions pour un retour dans l'emploi durable et/ou l'obtention d'une certification professionnelle

> 13 informations collectives au sein des Missions Locales
> 83 jeunes présents en information collective
> 78 adhésions à la démarche (soit 94% de taux d'adhésion)
> 230 jours d'intervention opérationnelle

2) L'appui à l'agriculture

Suite aux évènements climatiques du printemps 2016, l'ensemble du département a été reconnu au titre des catastrophes naturelles ou comme ayant rencontré des circonstances exceptionnelles (cas de force majeure). Le fonds d'allègement des charges a été étendu aux agriculteurs céréaliers et aux producteurs de fruits et légumes. De plus, un dispositif de dégrèvement collectif de la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) a été mis en place.

Enfin, le pacte de consolidation et de refinancement des exploitations agricoles (PCREA) a proposé des mesures exceptionnelles pour les céréaliers et pour les producteurs de lait et de viande bovine :

- reports de cotisations sociales,
- prolongation du calcul des cotisations MSA sur une assiette annuelle et non triennale,
- dégrèvement de taxe sur le foncier non bâti (34 % pour les terres arables et les prairies meusiennes et jusqu'à 100 % sur la zone inondée de Stenay),
- aides aux mesures bancaires à travers la mise en place d'un fonds de garantie (Banque Publique d'Investissement France),
- prise en charge par l'État du coût de la garantie dans le cadre d'un fonds d'allègement de charges,
- prise en charge par l'État du tiers du coût de « l'année blanche bancaire »,
- remboursement anticipé de la TVA,
- soutien à la trésorerie des producteurs de lait, ayant enregistré une baisse de leur Excédent Brut d'Exploitation (EBE) de plus de 20 %.

Chiffres clés :

> PCREA prolongé jusqu'au 31/12/17
> 2 130 652 € de dégrèvement
> L'appel à projet 2016 du Plan de compétivité et d'Amélioration des exploitations agricoles a conduit à 90 dossiers de demande de subventions
> 27 installations aidées de jeunes agriculteurs en 2016
> PAC 2016 : 100 % des dossiers télédéclarés dans les temps et plus de 80 millions d'euros versés aux exploitations agricoles meusiennes

Les difficultés liées à la Politique Agricole Commune (PAC)

La mise en place de la nouvelle PAC en 2015 et plus particulièrement le volet « verdissement » a entraîné de nouvelles procédures d'instruction qui ont continué à se déployer en 2016. Le calendrier d'instruction s'en est trouvé bouleversé et la campagne de télédéclaration, habituellement réalisée entre le 1er avril et le 15 mai, s'est poursuivie ainsi jusqu'au 15 juin à la demande de la profession. Pour pallier à cette situation, un système de paiement basé sur le versement d'avances de trésorerie remboursable (ATR) a été mis en place pour la PAC 2015 et la PAC 2016. Les soldes sont à l'heure actuelle versés à l'exception de ceux relatifs aux Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) et aux aides à l'agriculture biologique compte-tenu de la complexité du déploiement des instruments comptables associés.

L'échéance demandée par le ministre de l'agriculture à l'Agence de services et de paiements est le mois de novembre 2017 pour initier les paiements des soldes relatifs aux mesures agro-environnementales et climatiques et aux aides à l'agriculture biologique pour la campagne 2015 ; mars 2018 pour le versement des soldes de paiements des MAEC et des aides à l'agriculture biologique 2016.

3) L'aide à l'investissement public local

En 2016, la Meuse a bénéficié de :

• 5 millions d'euros du nouveau fonds de soutien à l'investissement public local (FSIL) afin de financer :

- les projets d'investissement des communes et de leurs groupements répondant aux grandes priorités de l'Etat telles que la mobilité, la transition énergétique ou la mise en accessibilité des bâtiments ;

- les projets d'équipements des bourgs centres, comme les équipements culturels et sportifs, les écoles ou les maisons de santé.

• 10 millions d'euros de dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour soutenir les projets portés par les communes rurales :

Les catégories de projets pouvant être financées ont été élargies en 2016 pour mieux répondre aux besoins des territoires, notamment des communes rurales. Ainsi, des thématiques importantes pour la vie des communes meusiennes, comme le patrimoine remarquable ou les travaux de sécurité routière, ont été intégrés et les équipements sportifs mieux financés.

Pour financer des projets bénéficiant à l'ensemble de la population du département, une enveloppe de 2,5 millions d'euros a été consacrée au financement d'investissements structurants.

> 15 millions d'euros de subventions ont permis de financer 242 projets
> 172 projets retenus à la DETR ont représenté un investissement total de 47 M€
> 70 projets retenus au FSIL, 50 au titre des grandes priorités de l'État et 20 au titre de l'enveloppe « centres-bourgs » ont représenté un investissement total de 37,8 millions d'euros

A cela s'ajoute également le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) dont le bénéfice a été élargi en 2016 aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie et aux investissements en matière d'infrastructure de haut-débit, ainsi que les politiques de contractualisation telles que le Pacte Lorraine ou le Contrat de Plan Etat-Région.

Au total, c'est un montant de l'ordre de 38 millions d'euros de crédits publics qui a été injecté dans l'économie meusienne en 2016.

4) L'enjeu de l'insertion territoriale du projet CIGEO

Le stockage des déchets radioactifs en couche géologique profonde a été retenu comme solution de référence par la loi n°2006-739 du 28 juin 2006. L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) est l'établissement public de l'Etat chargé de la maîtrise d'ouvrage du projet. Elle a présenté en mai 2016 aux acteurs du territoire un document présentant le projet et ses besoins de toute nature (infrastructures, réseaux, matériaux, main d'oeuvre,...).

Sur cette base, le Premier ministre a demandé l'élaboration d'un contrat de développement territorial. Son objectif est de trouver les meilleures synergies possibles entre les besoins industriels et les attentes des territoires d'accueil. En effet, les retombées économiques pour les populations locales doivent pouvoir être optimisées.

Un comité de pilotage a été installé le 8 juillet 2016 et a arrêté une méthode de travail lors de sa seconde réunion le 6 septembre 2016. Il rassemble autour de l'Etat l'ensemble des acteurs concernés par le projet : parlementaires des deux départements de la Meuse et de la Haute-Marne, conseil régional, conseils départementaux, communautés de communes de la zone de proximité de Cigéo, Groupements d'Intérêt Public (GIP), Andra et opérateurs du nucléaire, acteurs économiques.

Quatorze groupes de travail techniques ont été constitués pour travailler sur l'ensemble des thématiques autour de trois axes :

- les infrastructures de transport et les déplacements
- le cadre de vie et l'attractivité du territoire
- le développement économique, l'emploi, l'insertion et la formation

L'objectif est d'identifier un ensemble de projets à engager pour l'implantation de Cigéo en précisant pour chacun d'eux le maître d'ouvrage, le calendrier et le financement associé.

Le Comité de haut niveau Cigéo, qui s'est réuni à la Préfecture de la Meuse le 16 décembre 2016 sous la présidence du secrétaire d'Etat chargé de l'Industrie, a permis de faire un point sur l'avancement de la démarche. Lors de cette réunion, il a été demandé qu'un point d'étape soit transmis au Premier ministre en avril 2017.

Le comité de pilotage du contrat de développement territorial s'est réuni le 17 mars 2017 pour partager les 82 propositions d'actions issues des groupes de travail représentant un volume d'investissement évalué à 500 millions d'euros. Ces propositions ont été validées par le comité de pilotage et reprises dans le document d'étape adressé au Premier ministre.

La mise en oeuvre opérationnelle des actions proposées dans le futur contrat de développement territorial représentera un effort financier important pour les collectivités. Cette dimension a donc fait l'objet d'une attention particulière.

Une mission d'étude a été confiée conjointement à l'inspection générale des finances et à l'inspection générale de l'administration en vue de formuler des propositions pour la

fiscalité future de Cigéo : l'objectif était de permettre à l'ensemble des collectivités appelées à investir de disposer d'une vision prospective sur leurs ressources à venir. Les inspecteurs chargés de cette mission ont rencontré les élus concernés des deux départements en fin d'année 2016 et leur ont présenté leurs propositions le 17 février 2017.

Lors de sa réunion du 17 mars 2017, le comité de pilotage du contrat de développement territorial a également décidé de l'engagement des échanges en vue de la construction des plans de financement des actions proposées.

Les ressources des deux GIP ont été reconduites pour les années 2017 à 2019 par la loi du 29 décembre 2016, qui prévoit l'obligation de consacrer la moitié au moins de leurs ressources à des actions directement en lien avec le projet Cigéo, et de produire au représentant de l'Etat un compte rendu annuel de leur activité, justifiant notamment du respect de cette disposition.

5) Le bilan du contrat de développement économique de Commercy

Le contrat de développement économique (CDE) du Bassin de Commercy, signé le 18 juillet 2011 pour accompagner la redynamisation du territoire après la dissolution du 8e Régiment d'Artillerie de Commercy, est arrivé à échéance le 18 juillet 2016. Le bilan réalisé a permis de valoriser cet outil de mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux sous le pilotage de l'État.

Avec 13,7 millions d'euros de crédits d'État (8,4 millions au titre du Fonds pour les Restructurations de la Défense, 3,3 millions au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire et 2 millions au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) complétés de 13,1 millions d'euros mobilisés par les partenaires, le CDE a permis le financement de 29 actions (dont 17 sont finalisées et 12 en cours) pour contribuer à la redynamisation du bassin d'emploi.

Parmi celles-ci :

- l'aménagement de la zone d'activité économique du Seugnon à Commercy pour l'implantation de l'usine Safran-Albany (produisant des pièces de carters de moteurs d'avion en matériaux composites) et de son sous-traitant américain Concordia (tressage de fils en fibre de carbone) impliquant 500 emplois à terme ;
- la création d'un Centre de Compétences Aérocomposite (CCA) dans l'enceinte du Lycée de Commercy pour former les demandeurs d'emploi, en priorité meusiens, aux techniques industrielles nouvelles afin d'être employés par la nouvelle usine (80 % des stagiaires ont été employés par Safran ou Albany en CDI) ;
- la création d'une pépinière d'entreprises à Commercy (taux d'occupation de 100 % pour les bureaux) ;
- l'aide directe aux entreprises (2,3 millions d'euros) qui a permis la création d'emplois par les entreprises existantes et la réouverture d'un hôtel à Commercy (321 emplois) ;
- la réactivation de la gare de Lérouville qui permet de relier Metz en 30 minutes 3 fois par jour ;

• la création du gîte de Lérouville qui permet d'offrir une qualité de prestation inexistante jusqu'alors ;
• l'aménagement d'un éco-quartier à Commercy pour favoriser l'acceuil de nouvelles populations.

Au 30 septembre 2016, 438 emplois en CDI avaient été créés sur les 938 prévus d'ici 2021. Le bassin d'emploi de Commercy enregistre ainsi la plus forte création d'emploi sur l'année 2016 dans la région Grand Est et son taux de chômage est régulièrement en baisse depuis 2013.

Chiffres-clés :

> 27 millions d'euros d'investissements public, dont 50 % de l'État
> 29 actions réalisées ou en cours
> 938 emplois durables créés à terme

6) Le développement du tourisme mémoriel

Dans le cadre du Centenaire de la bataille de Verdun, l'Etat a soutenu les initiatives locales liées à la mémoire et investi dans des travaux de valorisation du patrimoine mémoriel.

En 2016, près de 60 projets ont été labellisés «Verdun 2016» par le GIP Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale dont plus de la moitié ont reçu une subvention. Le programme des manifestations pour 2017 comprend douze projets labellisés par la Mission du Centenaire dont deux ont été co-labellisés par la Commission américaine du centenaire et sept ont reçu une subvention.

A l'occasion des commémorations du 29 mai 2016, l'Etat s'est mobilisé pour co-financer d'importants projets de rénovation et de valorisation des sites mémoriels du champ de bataille : nécropole nationale de Douaumont et tranchée des baïonnettes, classés hauts lieux de la mémoire nationale du ministère de la Défense depuis 2014, Ossuaire de Douaumont, Mémorial de Verdun, forts de Vaux et de Douaumont, Forêt domaniale de Verdun (création de parcours historiques et travaux paysagers dans le cadre de la Forêt d'exception).

L'Etat est également sollicité pour des projets de valorisation touristique : rénovation de la muséographie de la citadelle souterraine de Verdun et valorisation du village détruit de Vaux-devant-Damloup par la technologie de la réalité augmentée.

Enfin, l'Etat assure un rôle d'accompagnement technique de projets tels que le dossier UNESCO « Sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale (Front Ouest) coordonné au niveau local par le Conseil Départemental.

Pour pérenniser cette dynamique de développement touristique et structurer la gestion des sites de mémoire, un établissement public de coopération culturelle (EPCC) «Mémorial de Verdun - Champ de bataille» a été créé le 4 novembre 2016 entre l'Etat, la Région Grand Est, le Département de la Meuse et la Communauté d'agglomération du Grand Verdun. Sa mission concerne la gestion et l'exploitation du Mémorial, mais plus encore, l'impulsion et la mise en oeuvre d'une politique d'accueil mémoriel, culturel et touristique autour du champ de bataille.

B) Le respect et la valorisation du territoire

1) Un territoire équilibré

Trois comités interministériels, réunis en 2015 et 2016, ont conclu à l'adoption de 104 mesures autour de trois priorités :

> Garantir à tous l'égalité d'accès aux services
> Amplifier les capacités de développement des territoires ruraux
> Assurer la mise en réseau des territoires

Ces priorités ont trouvé des traductions concrètes en Meuse avec, en particulier :

• la création de 21 Maisons de services au public, dont 5 dans des bureaux de Poste ;

Espaces mutualisés de services au public définis par l'article 100 de la loi portant Nouvelle Organisation territoriale de la République (NOTRe), les maisons de services au public (MSAP) sont constituées autour d'une structure porteuse (collectivité locale, association, GIP,..) qui réunit plusieurs opérateurs, en moyenne 9 par MSAP.

Les MSAP sont un outil de proximité privilégié pour répondre aux besoins des citoyens éloignés des opérateurs publics, notamment dans les zones rurales et périurbaines. De l'information transversale de premier niveau à l'accompagnement des usagers dans leurs démarches de la vie quotidienne (prestations sociales ou d'accès à l'emploi, transports, énergie, prévention santé, accompagnement à l'entrepreneuriat, services postaux…), les MSAP articulent présence humaine et outils numériques.

• l'achèvement du maillage territorial en Maisons de santé pluridisciplinaires : 14 Maisons de santé déjà en place, 2 projets en cours de réalisation ;

• l'identification de 20 communes comme « zones blanches » qui bénéficieront de financement de la construction de pylônes leur permettant d'être raccordées à la téléphonie et à l'internet mobiles ;

• la labellisation de 6 « territoires à énergie positive pour la croissance verte », pour soutenir des projets innovants permettant de répondre au défi de la transition écologique et énergétique ;

• l'élaboration de trois contrats de ruralité destinés à coordonner les moyens financiers et prévoir les actions à mener en matière d'accessibilité aux services et aux soins, de développement de l'attractivité, de redynamisation des centres-bourgs, de mobilité, de transition écologique, ou encore de cohésion sociale.

• la signature d'une convention de ruralité cadre entre l'Etat, le Conseil Départemental de la Meuse, l'Association des maires de Meuse, l'Association des Maires Ruraux et l'Association des Communautés de Communes de Meuse déclinées en conventions locales pour accompagner l'évolution du réseau des écoles.

• l'élaboration, avec le conseil départemental, du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP). Il repose sur une vision partagée des enjeux et des priorités en matière de services par tous les acteurs du département. Sur cette base, il doit permettre la définition d'un plan d'action privilégiant les coopérations et les mutualisations entre acteurs et entre territoires pour remédier aux déséquilibres repérés entre l'offre de services et les besoins des habitants.

2) Un environnement respecté

• Les installations classées :

Le suivi des installations classées pour la protection de l'environnement représente une mission essentielle des services de l'Etat.

Les activités relevant de la législation sur les installations classées sont soumises au régime de la déclaration, des autorisations ou de l'enregistrement en fonction des risques ou des inconvénients qui peuvent être engendrés.

Le département compte 230 installations soumises au régime de l'autorisation et 45 installations soumises au régime de l'enregistrement.

Ces installations sont constituées principalement d'entreprises industrielles, de traitements et stockages de déchets, de parcs éoliens, de carrières et d'élevages agricoles.

• Les énergies renouvelables :

La Meuse compte aujourd'hui 47 parcs éoliens autorisés dont 35 en fonctionnement.

> Éoliennes autorisées : 260 pour 514,6 Mw
> Éoliennes construites et raccordées : 193 pour 398 Mw
> 5 projets en cours d'instruction pour 43 éoliennes

• La reconquête de la qualité des masses d'eau :

Une politique de contrôle garantit la réparation adéquate des dommages subis par l'environnement dans le domaine de l'eau et de la nature. Ainsi, les services de l'Etat mènent quotidiennement des contrôles sur les captages, les réseaux, les rejets liés aux activités et l'ensemble des installations concernées. Le département compte 336 captages. Au 31 décembre 2016, 199 font l'objet d'une protection. 2 879 prélèvements ont été réalisés en 2016 au titre du contrôle sanitaire des eaux.

3) Un urbanisme maîtrisé

• Les autorisations d'urbanisme

Le volume des autorisations d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager exclusivement) est en baisse avec 2636 dossiers en 2016 contre 3048 dossiers en 2015 et 3474 en 2014.

Cette baisse est à corréler avec la fin de la mise à disposition gratuite des services de l'État pour l'instruction des autorisations d'urbanisme depuis le 1er juillet 2015 (application de la loi Alur).

Le nombre de demandes de certificat d'urbanisme (Certificat d'urbanisme, d'information et Certificat d'urbanisme opérationnel) a subi également une baisse avec 2594 dossiers en 2016, contre 2790 en 2015 et 3205 dossiers en 2014.

• La fiscalité de l'urbanisme

Les taxes et participations d'urbanisme permettent d'assurer le financement des équipements publics (voiries, réseaux, infrastructures et superstructures...) nécessités par le développement urbain. Ces taxes sont générées par les autorisations de construire tacites ou expresses (permis de construire, d'aménager et déclaration préalable) ou les procès-verbaux d'infraction.

Au titre de l'année 2016, les sommes liquidées concernant la taxe d'aménagement, part communale et part départementale étaient respectivement de 690 752 € et de 875 095 € (contre 507 663 et de 573 872 € en 2015) soit un total de 1 747 381 € (contre 1 081 535€ en 2015) soit une hausse de 38 points par rapport à 2015.

La liquidation de la redevance d'archéologie préventive s'élevait à 181 534 € contre 114 583€ en 2015 soit une hausse de 36 points.

• La planification de l'urbanisme

Au 31 décembre 2016, sur 501 communes en Meuse, 130 sont dotées d'une carte communale, 75 d'un plan local d'urbanisme et 27 d'un plan d'occupation des sols (POS), dont certains seront caducs au 27 mars 2017.

Seule la communauté d'agglomération du Grand Verdun dispose d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) intercommunal approuvé, applicable sur les 5 communes qui composaient l'ancienne communauté de communes de Verdun.

> 264 communes n'ont aucun document d'urbanisme, et appliquent dès-lors le règlement national d'urbanisme (RNU).
> 29 PLU communaux, 4 PLU intercommunaux (78 communes concernées) et 22 cartes communales sont en cours d'élaboration ou de révision.
> Un schéma de cohérence territoriale (SCoT) est en vigueur dans le département : le ScoT du Pays Barrois, approuvé en décembre 2014.

4) Un patrimoine à préserver

• La Protection des abords des Monuments Historiques et la promotion de la qualité architecturale et paysagère

En 2016, 1674 avis ont été émis portant sur des dossiers de permis de construire (263), des dossiers de déclaration de travaux (1307) et sur des permis de démolir (42).

• La Maîtrise d'œuvre des travaux d'entretien et de réparation sur les Monuments Historiques classés et inscrits, publics et privés

23 dossiers ont été traités dont 20 ont fait l'objet d'une demande de subvention (3 ont été reportés en 2017). Montant total des subventions accordées : 141 368,28 €, correspondant à plus de 300 000 € de travaux réalisés.

Exemple : la conservation et entretien de la Cathédrale de Verdun

15 opérations d'entretien, de maintenance et de réparations ont été effectuées pour un montant de 50 893,78€.

Actions de partenariat menées avec les collectivités concernant le patrimoine communal protégé et non protégé

Il s'agit de missions de conseil au montage des opérations, à la définition des priorités et des choix techniques, aux possibilités d'animation culturelle, au montage des dossiers de demande de subvention et à la formulation des demandes d'autorisation.

Depuis le 1er septembre 2015, l'ensemble des collectivités et services partenaires se sont vus transmettre 86 rapports photographiques commentés analysant des édifices communaux dont 49 en 2016, qui ont abouti au dépôt et à la validation de 22 dossiers de demandes de subvention au titre de la DETR et 11 dossiers au titre des crédits du ministère de la culture.

5) Un habitat à rénover

• Plan départemental de l'habitat (PDH)

Le PDH 2016-2021 a été présenté au bureau du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) le 25 mai 2016. Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ont été rencontrés pour mettre en oeuvre ses orientations.

> Dans le cadre de la délégation de compétence d'octroi et de gestion des aides à la pierre au Conseil départemental de la Meuse :

- Pour le parc public, un projet de 96 logements a été agréé en 2016, en Prêt Locatif Social « structure » : il s'agit de la reconstruction du foyer-logement des Coquillotes à Bar-le-Duc. En outre la réhabilitation de 101 logements a été décidée.

- Pour le parc privé, l'Agence nationale de l'habitat a financé la réhabilitation de 369 logements de propriétaires occupants très modestes ou modestes et de 9 logements de propriétaires bailleurs. Parmi les logements de propriétaires occupants, 265 ont fait l'objet d'une rénovation énergétique dans le cadre du programme Habiter Mieux. Cinq opérations programmées (OPAH) ont vu le jour en 2016 sur les territoires des Communautés de communes de Val d'Ornois, de Triaucourt-Vaubécourt, de Woëvre-Côtes de Meuse, de Meuse-Voie Sacrée et du Pays de Commercy.

> En dehors de la délégation de compétence, 2016 a été la première année de mise en œuvre des conventions d'abattement de taxe foncière sur la propriété bâtie (TFPB), afin de financer les actions des bailleurs sociaux en matière de gestion urbaine de proximité sur les quartiers prioritaires de la politique de la Ville de Bar-le-Duc et de Verdun.

Au titre de la plate-forme habitat dégradé :

> 84 situations ont été examinées dont 74 cas de locataires et 10 situations de propriétaires occupants
> le repérage des situations est le fait des travailleurs sociaux du Conseil départemental (25 cas), de l'interpellation des organismes payeurs des allocations (25 cas) ainsi que des communes (18 cas)
> 84 visites techniques ont été effectuées et 43 situations ont donné lieu à une consignation des aides

6) *Et pour finir*... la nouvelle carte de l'intercommunalité

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) du 7 août 2015 a relancé la réflexion sur la rationalisation de l'intercommunalité dans le département autour de plusieurs orientations que le schéma départemental de coopération intercommunale devait prendre en compte : constitution d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de 15 000 habitants minimum, ce seuil pouvant être adapté en zone de montagne ou de faible densité démographique sans pouvoir être inférieur à 5000 habitants, suppression des syndicats faisant double emploi, rationalisation des périmètres des groupements existants, renforcement de la solidarité territoriale et de la solidarité financière.

Compte tenu de la faible densité de population du département, 10 EPCI à fiscalité propre meusiens n'atteignaient pas le seuil minimum de population prévu par la loi, à savoir 5000 habitants et devaient donc évoluer en application de la loi. Par ailleurs, en plus de ces 10 établissements, la communauté de communes (codecom) du Pays de Commercy devait évoluer car la densité de population de son territoire la soumettait au seuil de droit commun de 15.000 habitants prévu par la loi.

Après un dialogue permanent avec les élus initié dès septembre 2015 et une présentation en novembre 2015 d'un projet à la commission départementale de la coopération intercommunale, le SDCI a été adopté le 24 mars 2016. Il prévoyait 7 fusions de communautés de communes, ainsi que l'extension du syndicat mixte «Fédération unifiée des collectivités locales pour l'électricité en Meuse» (FUCLEM) à l'ensemble du département et la dissolution de deux syndicats n'ayant plus d'activité.

Sur les 7 propositions de fusions prévues par le SDCI, six ont fait l'objet d'arrêtés préfectoraux de projet de périmètre, le septième projet (fusion des codecoms du Pays de Commercy et de Void) a finalement été étendu à la codecom du Val des Couleurs.

Aussi, par arrêtés préfectoraux du 5 octobre 2016, 7 nouvelles codecoms ont été créées par fusions de codecoms existantes :

- la Communauté de Communes Haute Saulx et Perthois-Val d'Ornois ;
- la Communauté de Communes Entre Aire et Meuse – Triaucourt-Vaubécourt ;
- la Communauté de Communes de Commercy – Void – Vaucouleurs ;
- la Communauté de Communes Val de Meuse – Voie Sacrée ;
- la Communauté de Communes Argonne-Meuse ;
- la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt ;
- la Communauté de Communes du Pays de Stenay et du Val Dunois.

Au 1er janvier 2017, la Meuse est passée de 24 à 15 EPCI à fiscalité propre

Carte de l'intercommunalité dans le département de la Meuse au 1er janvier 2017 :

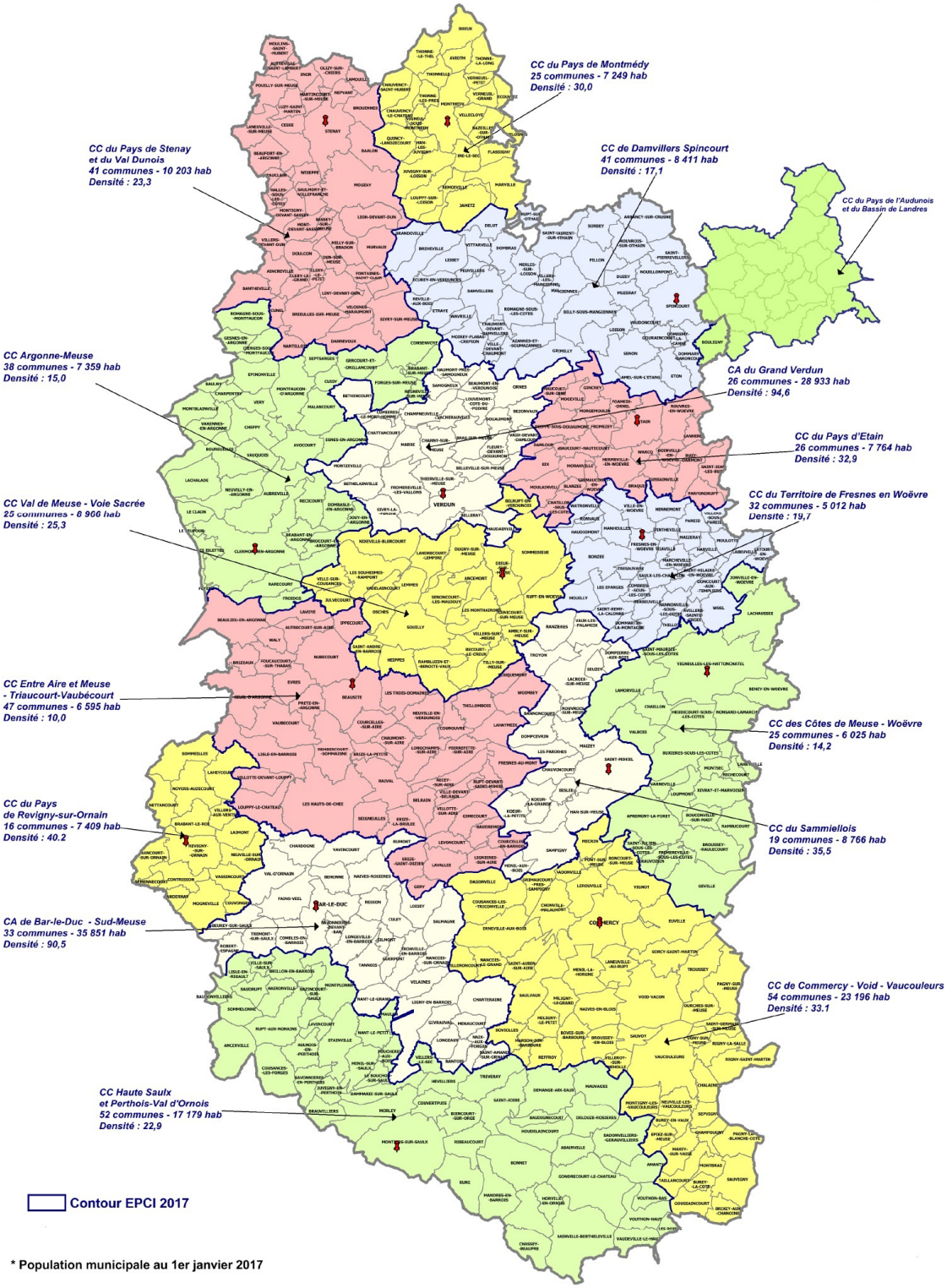

Les temps forts des services de l'Etat en images, choisies par les agents

Sécurisation des commémorations du centenaire de la bataille de Verdun

Opérations de contrôle des flux

Détachement des forces sentinelles à la frontière

Cérémonie d'hommage lors du rassemblement technique volontaire des jeunes sapeurs-pompiers

Soirée du centenaire et remise des prix des concours scolaires

Exemple d'accompagnement dans le cadre de travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite dans une commune

Accueil du public lors de la campagne de déclaration de l'impôt sur le revenu

Rencontre avec les jeunes meusiens ayant bénéficié du dispositif d'insertion «Garantie Jeune»

Forum de l'emploi

Journée internationale des prairies

Inauguration d'un pôle de services au public

Comité de Haut-Niveau pour le projet Cigéo

Inauguration du point numérique en préfecture dans le cadre de la modernisation dans le cadre de la modernisation de l'accès au service public *(Photo ER)*

Les quatre temps forts du Centenaire en 2016

Retrouvez l'Etat en Meuse sur www.meuse.gouv.fr